



Bayonne, le 22 Avril 2020,

Monsieur Jean-René Etchegaray
Président de la C.A.P.B
15, avenue Maréchal Foch
64100 BAYONNE

Objet : Reprise dialogue social.

Monsieur le Président,

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, et les mesures de confinement décidées par le Président de la République et le gouvernement, ont conduit notre collectivité à mettre en place en urgence une nouvelle organisation des services basée, d'une part, sur **le travail à distance** pour tous les agents pour lesquels il peut être organisé, et, d'autre part, **sur la présence physique** sur le lieu d'affectation des seuls agents dont les missions sont considérées comme « essentielles ».

Nous savons l'apport essentiel des Directions Générales Adjointes au sein de la cellule de crise pour parer au plus urgent au début de la pandémie.

Malgré l'absence **d'un plan de continuité d'activité (PCA)** au sein de notre collectivité, il nous semble aujourd'hui important de pouvoir se doter **d'un document de référence** répertoriant les missions considérées comme « essentielles », les mesures prises au sein des services ou encore les perspectives en vue d'un retour à la normale, ce document se voulant évolutif au gré de l'avancée des directives gouvernementales et de la reprise d'activité.

Dans un **fonctionnement normal** de notre administration, le PCA, aussi bien que le cadre de mise en place du télétravail, ne sauraient être adoptés sans l'avis préalable du **comité technique**.

Dans le même ordre d'idée, c'est au **CHSCT** qu'il appartiendrait de **se prononcer sur les mesures prises pour assurer la protection de la santé des agents** où la présence sur leur lieu d'affectation est jugée nécessaire au regard du PCA.

Nous comprenons bien que les mesures de confinement ne permettent pas de réunir normalement ces instances.

De même qu'une organisation adaptée des services se met en place pour répondre à la crise, nous vous demandons de **mettre en place une organisation à même de permettre aux représentants du personnel d'être régulièrement consultés et informés** sur les mesures prises par notre administration et qui concernent directement **l'organisation du travail des agents, leurs conditions de travail et la protection de leur santé**.

Pour mémoire nous avons eu deux temps d'échanges depuis le début du confinement, à savoir le lundi 16 mars et le mardi 21 avril. **De notre avis cela est insuffisant.**

Aucun formalisme ne vient encadrer ces « temps d'échanges ». Nous trouvons cette situation anormale au regard de l'importance de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du CIAS Pays Basque.

Nous attirons notamment votre attention sur le fait que, conformément à l'article 94 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, **les CT et CHSCT peuvent être réunis conjointement pour l'examen de questions communes.**

Il nous semble que les questions soulevées par la crise sanitaire en cours et les mesures d'organisation qui en découlent, font partie de ces questions communes qui justifient pleinement **d'organiser régulièrement des modalités de consultation et d'information des représentants du personnel** siégeant dans ces instances.

Il nous semble également essentiel que l'avis que ces représentants pourront émettre dans ce cadre, quelles que soient les modalités selon lesquelles il pourra être émis et recueilli, puisse être porté à connaissance des représentants de l'administration siégeant habituellement dans ses instances ainsi que de l'ensemble des agents de notre collectivité.

Les « temps d'échanges » des 16 mars et du 21 avril n'ont fait l'objet d'aucun relevé de décision détaillant les débats. C'est dommageable.

Depuis le début de la crise, la section syndicale de la CFDT s'efforce de maintenir un dialogue avec les agent.e.s de la collectivité, et essaye, avec les moyens qui sont à sa disposition, d'entretenir un lien continu.

Avec la décision d'une reprise partielle de certains services en présentiel, des aménagements spécifiques et de nouvelles pratiques quotidiennes doivent ou devront être mise en œuvre.

La poursuite du travail à distance doit aussi faire l'objet d'une communication envers les agent.e.s qui ont dû s'adapter dans un laps de temps très court à de nouvelles conditions de travail qui peuvent s'avérer parfois inconfortables et anxiogènes.

Aussi nous vous demandons par la présente de bien vouloir reprendre **le chemin du dialogue social** par le biais des instances paritaires formelles.

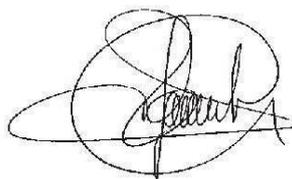
Comptant sur une suite favorable à notre demande, nous nous tenons à votre disposition pour étudier avec vous les modalités de mise en place de ce cadre de dialogue social et des instances paritaires adaptés à la crise que nous traversons.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, nos meilleures salutations.

Pour la section syndicale CFDT-CAPB.

Laurent Roux

Secrétaire Générale section CFDT-CAPB



Copie Mme Béhoteguy, Vice-Présidente de la CAPB.

Copie M. Duhamel Damien, Directeur Général des Services